W

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT D'EVREUX
CANTON DE LE NEUBOURG
COMMUNE DE LE TRONCQ



PROCÈS VERBAL ET DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 18 AOÛT 2026

Convocation : 11/08/2026 Affichage : 11/08/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 11/ Présents : 7/ Pouvoirs :1/ Votants : 8
L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-huit août, le Conseil Municipal de LE TRONCQ, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Le Troncq sous la présidence de Madame Catherine SAMSON, Maire.

Etaient Présents : Mme SAMSON Catherine, Mme SASS Laetitia, Mme Patricia LOUIS DIT PIACRD, Mr PREVOST René, Mr LEROY Donovan, Mr HILGER Claude, Mr HOOGTERP Antoine

Absents représentés : Mr CHARLET Sylvain

Conformément à l'article L 121 .14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Laetitia SASS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR:

Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

- Délibération : Extension de réseau par le siège pour le feu à récompense RD80 en provenance du Neubourg
- Décision modificative : en raison du vote de la délibération pour l'extension de réseau par le siège pour le feu à récompense RD80 en provenance du Neubourg, une décision modificative du budget est nécessaire.
- Questions diverses

- Délibération : Extension de réseau par le siège pour le feu à récompense RD80 en provenance du Neubourg

Afin d'engager les travaux d'installation du feu à récompense en provenance du Neubourg, Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.
Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s 'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention.
Cette participation s'élève en section d'investissement à 3.800,00€,
étant entendu que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :
- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- l'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2026, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement,

- Décision modificative : en raison du vote de la délibération pour l'extension de réseau par le siège pour le feu à récompense RD80 en provenance du Neubourg, une décision modificative du budget est nécessaire.

Une décision modificative pour la somme de 3.800,00€ est proposée au Conseil Municipal.
La décision modificative doit, comme les budgets, être présentée section par section et doit différencier nettement les dépenses et les recettes, notamment pour l'investissement, où les articles de recettes et de dépenses sont identiques.
Madame Le Maire précise que Le Maire peut effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre dans la mesure où le budget a été voté par chapitre.
La modification des inscriptions budgétaires entre les chapitres est de la compétence exclusive du Conseil Municipal. Aucune délégation ne peut être accordée au Maire à ce titre.
Le Maire expose le besoin d'abonder le chapitre 204 (subventions d'équipement versées) afin de couvrir les charges à venir d'ici la fin de l'exercice 2026 à l'article 204182 (bâtiments et installations).
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget de La Mairie,
Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2026 :
Dépenses d'investissement chapitre 204 subventions d'équipement versées/article 204182 bâtiments et installations : + **3.800,00€**
Dépenses d'investissement chapitre 21 immobilisations corporelles/article 2135 installations générales, agencements, aménagements : **- 3.800,00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité cette délibération.

- Questions diverses

Mme Le Maire informe le conseil municipal que le nouveau site Internet officiel de la mairie est presque terminé.
Une nouvelle cuve de récupération d'eau fournie par Mr HOOGTERP devrait être installée dans la cour de l'ancienne école afin de remplacer celle qui est cassée.
La boucle de randonnée de 17 km dans le cadre de villages d'avenir est terminée. Elle est présente sur le site de Visorando. Un balisage bleu est en cours.
Une livraison de sable pour le terrain de pétanque est prévue le 02/09/2026.
La prochaine réunion de conseil aura certainement lieu le mardi 29/09/2026.

La séance est levée à 20h30

Le Maire,
Catherine SAMSON.

LE TRONCQ (Eure) MAIRIE